



CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2024

Le compte rendu du Conseil municipal du 22 avril 2024 doit être approuvé.
Le secrétaire de séance doit être désigné. Il s'agit de Xavier DI FABIO

ADMINISTRATION GENERALE

➤ Désignation des Jurés d'assises – Liste annuelle départementale pour l'année 2025

Monsieur le Préfet nous rappelle que la circulaire du 19 février 1979 précise les instructions nécessaires à l'établissement des listes préparatoires qui permettront à la commission présidée, au siège de la cour d'assise, par le Président du Tribunal Judiciaire, de dresser la liste annuelle des jurés d'assises. Il appartient aux communes d'effectuer ces tirages au sort, pendant la période habituelle prévue par le code pénal, soit avant le 15 juillet 2024.

Un tirage au sort a été effectué lors du Conseil Municipal de Pélussin le 1^{er} mars dernier. Il convenait de désigner 16 Communes sur les 28 n'ayant pas jurés d'office. Jonzieux a été tiré au sort lors de cette session.

Le tirage au sort des jurés pour Jonzieux s'effectue par nos soins et portera sur la liste générale des électeurs de la commune prévue par l'article L.17 du Code électoral. Il doit avoir lieu publiquement. Le nombre de noms à tirer au sort pour l'établissement des listes préparatoires annuelles de jurés titulaires et de jurés suppléants est le triple de celui fixé par l'arrêté n° R 1/2024 (trois noms en l'espèce).

Il y a lieu d'exclure pour la constitution de la liste préparatoire les personnes qui n'auront pas atteint 23 ans au cours de l'année civile qui sui, conformément aux dispositions de l'article 261 du code de procédure pénale.

Monsieur le Maire procède au tirage au sort des jurés d'assise, via le logiciel de gestion des électeurs « Berger Levraud ».

Trois noms sont tirés au sort : Monsieur Javelle Cédric, Monsieur Fenollan Romain et Monsieur PLAY Alain.

➤ Maison des Jeunes et de la culture : proposition de tarifs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de la Maison des Jeunes et de la Culture touchent à leurs fins.

Dès réception de ces derniers, et une fois les finitions terminées, le matériel sera installé (électroménager, tables, bancs, meubles et vaisselles).

La salle pourra donc être proposée à la location avant la rentrée de septembre prochain.

Afin de réfléchir aux tarifs applicables pour la location, nous avons étudié les prix pratiqués par les communes extérieures.

Concernant la salle de Saint Romain les Atheux (160 m²), cette dernière est louée 460 € le weekend. Marlhes n'a pas de salle des fêtes mais une salle polyvalente qui n'est louée qu'aux associations, et non aux particuliers. Ils utilisent le gymnase pour les grands évènements, qu'ils louent 450 € les 24h (200 € la journée + 250 € pour la pose des tapis de protection du sol du gymnase).

Il a été décidé de comparer avec les tarifs de la salle de Saint Genest Malifaux, au prorata de la surface proposée, car elle possède les mêmes caractéristiques locatives.

Voici les tarifs proposés :	Proposition Commune de Jonzieux (137 m2)	Tarifs St Genest Malifaux (310 m2) A titre informatif
Locations Maison des jeunes et de la culture		
Familles extérieures à la Commune	600 €	1180€
Résidents et associations non communales ayant une antenne communale	400 €	590 €
Une fois par an au tarif préférentiel puis tarif extérieur		
Associations communales	Gratuit une fois/an puis 140 €	Gratuit une fois /an puis 315 €

Il est précisé que la prestation de ménage n'est pas prévue, si le ménage n'est pas réalisé, un montant sera prévu et déduit de la caution.

La salle sera louée une fois au tarif résident, mais pas deux, afin d'éviter qu'elle soit louée pour le compte d'autres personnes extérieures à Jonzieux.

Il est précisé que nous faisons un test pour une durée d'un an, afin de voir si le fonctionnement et les tarifs sont cohérents.

Un planning sera établi, dans l'ordre d'arrivée des réservations. Des demandes ont déjà été faites.

Il sera demandé aux associations la date à laquelle elle souhaite réserver le Mille Club, lors de la réunion de rentrée.

L'association MJC utilisera la salle pour le déroulement de ses activités de type yoga, en semaine. Les locations seront gérées par la Mairie.

Monsieur MANCIER rappelle que des badges permettront l'accès au Mille club, sur des plages horaires définies. Il précise également que la salle est prévue pour 137 m2, nous la louerons pour 110 personnes.

Madame CHAFFANJON demande s'il est prévu un outil pour mesurer l'impact sonore, dans le même esprit que ce qui est fait à Tarentaise, car nous sommes en plein centre Bourg. Il lui a été répondu que ce n'est pas le cas actuellement, qu'il faudra peut-être l'étudier à l'avenir, en fonction des retours que nous pourrions avoir.

Le tarif extérieur pose question, il est proposé de rajouter 100 € de plus et de le porter à 700 €.

Il est finalement décidé de le laisser en l'état pour le moment. Les tarifs de location du Mille club sont acceptés, la délibération est approuvée.

QUESTION DIVERSES

- Remontée de compétences eau et assainissement : La communauté de communes invite les communes à se positionner sur le rapport eau et assainissement transmis préalablement et avant le 11 juin 2024. Monsieur BONNEFOY précise qu'une réunion est prévue début juillet et qu'on aura plus d'actualité à ce moment-là. En l'état il n'y a pas de commentaires particuliers à faire sur ce rapport.

- Monsieur Mancier fait un point sur les actualités du SICTOM, notamment sur l'avancée des aires de conteneurs et sur l'arrêt du ramassage en porte à porte (des courriers seront distribués dans les secteurs concernés dès le mois de juillet).
- Organisations des élections du 09 juin : fixation du planning de la tenue des bureaux de vote (08h à 18h, trois personnes devant être présentes tout au long de la journée).

La séance est levée à 21h10.

Prochain conseil municipal : le 08 juillet 2024